

AVEC LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

Vous appartenez à une équipe française et vous avez un projet de recherche avec une équipe belge en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Ou inversement, vous appartenez à une équipe belge en Fédération Wallonie-Bruxelles et vous avez un projet de recherche avec une équipe française ?



Le PHC Tournesol peut vous aider à financer vos déplacements. En voici les modalités :

- Appel lancé **annuellement** (entre le 1^{er} avril et le 30 juin)
- Projet **financé pour 2 années** sur une base annuelle
- Financement jusqu'à 5 000 € sur 2 ans : **1 200 € par an côté français et 1 200 € par an côté belge**
- Le financement porte exclusivement sur la **prise en charge de la mobilité** entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme
- Le **renouvellement des crédits** pour une 2^{ème} année est soumise à :
 - Une consommation optimale des financements accordés pour la 1^{ère} année
 - La soumission d'un rapport d'étape et d'un bilan financier
- Les projets éligibles font l'objet d'une **évaluation scientifique séparée** par la France et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

CALENDRIER

- Ouverture de l'appel : **1^{er} avril**
- Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature : **30 juin**
- Comité de sélection bilatéral : **novembre**
- Diffusion des résultats : **décembre**
- Début des projets : **1^{er} janvier**

INFORMATIONS

www.campusfrance.org/fr/tournesol-communaute-francaise



FINANCER

UN PROJET DE RECHERCHE



Partenariats Hubert Curien
Belgique



LE PROGRAMME PHC TOURNESOL



UNE COLLABORATION FRANCO-BELGE

Les **Partenariats Hubert Curien (PHC) Tournesol** sont des projets de recherche établis conjointement par deux équipes, l'une française, l'autre belge, qui bénéficient après évaluation du soutien financier des deux instances partenaires.

ENCOURAGER L'EXCELLENCE

L'objectif des PHC est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux communautés scientifiques, en favorisant les nouvelles coopérations. Les PHC s'adressent aux laboratoires de recherche publics ou privés rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche. Seuls les dossiers de candidature co-déposés par les chercheurs partenaires auprès de leurs instances respectives, responsables de la gestion du partenariat, sont déclarés éligibles.



SOUTENIR LA MOBILITE DES CHERCHEURS

Les fonds alloués sont destinés à financer le « surcoût international » des projets, c'est-à-dire la mobilité des chercheurs engagés dans les Partenariats Hubert Curien.



UN FINANCEMENT BILATERAL ET UNE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE

Pour la France, les PHC sont facilités par l'Ambassade de France en Belgique, financés par le **Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères**, avec le soutien du **Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**, et gérés par **Campus France** ; en Communauté française de Belgique, par **Wallonie-Bruxelles International (WBI)** et le **Fonds de la Recherche Scientifique-FNRS (F.R.S.-FNRS)** ; et en Communauté flamande, par le **Fonds de la Recherche Scientifique de Flandre (FWO - Fonds**



EN PRATIQUE

AVEC LA COMMUNAUTE FLAMANDE

Vous appartenez à une équipe française et vous avez un projet de recherche avec une équipe belge en Flandre ?

Ou inversement, vous appartenez à une équipe belge en Flandre et vous avez un projet de recherche avec une équipe française ?



Le PHC Tournesol peut vous aider à financer vos déplacements. En voici les modalités :

- **Appel lancé bi-annuellement** (années **impaires**, entre 1^{er} avril et le 30 juin)
- Projet **financé pour 2 années** sur une base annuelle
- **Financement jusqu'à 8 000 € sur 2 ans** : 2 000 € par an côté français et 2 000 € par an côté belge
- Le financement porte uniquement sur la **prise en charge de la mobilité** entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme
- Le **renouvellement des crédits** pour une 2^{ème} année est soumise à :
 - Une consommation optimale des financements accordés pour la 1^{ère} année
 - La soumission d'un rapport d'étape et d'un bilan financier
- Les projets éligibles font l'objet d'une **évaluation scientifique séparée** par la France et la Communauté flamande.

CALENDRIER

- Ouverture de l'appel : **1^{er} avril**
- Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature : **30 juin**
- Comité de sélection bilatéral : **novembre**
- Diffusion des résultats : **décembre**
- Début des projets : **1^{er} janvier**

INFORMATIONS

www.campusfrance.org/fr/tournesol-communaute-flamande